



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitilavana - Tanindrazana - Fandrosoana

ALLOCUTION DE
M. RAKOTOARISON MANDRESY ANDRIATIANA
CONSEILLER SPECIAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

**52ème session de la Commission de la Population
et du Développement**

New York, 03 avril 2019

Point 3 de l'ordre du jour

Vérifier au prononcé

MISSION PERMANENTE DE MADAGASCAR
AUPRES DES NATIONS UNIE
820 Second Avenue, Suite 800
New York, N.Y. 10017 – USA
Tel: (212) 986-9491 / (212) 986-9492 •
Fax: (212) 986-6271) •
E-mail: repermad.ny@gmail.com

Monsieur le Président,

Au nom de la République de Madagascar, je vous adresse mes sincères félicitations pour votre élection à la 52^{ème} session de la Commission de la Population et du Développement, ainsi qu'à votre bureau.

Madagascar se joint à la Déclaration de la Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi qu'à celle du Nigeria, au nom du Groupe africain.

La Délégation malgache se réjouit également de l'adoption par consensus de la Déclaration de cette session, marquant le 25^{ème} anniversaire du Programme d'Action du Caire. A cet égard, permettez-moi de mentionner qu'il est pour moi un grand honneur et un privilège de participer à cette 52^e session en tant que jeune et non moins Représentant officiel du Gouvernement malgache, qui suit née l'année de la mise en place du Programme d'Action, il y a 25 ans de cela en 1994. Je suis fier d'être présent dans ce lieu historique, et de prendre part à la vie publique, politique et socio-économique de mon pays et de contribuer ainsi à son avenir.

Madagascar a participé à tout le processus de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Madagascar a fait le bilan national de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD axée sur les objectifs de développement durable en actualisant les indicateurs des cibles priorisées pour notre pays.

Sur les vingt-cinq années de mise en œuvre de l'agenda de la CIPD, la coopération de Madagascar avec ses divers partenaires s'est multipliée. Je souligne particulièrement l'intensification de la coopération de Madagascar avec UNFPA dont nous nous en félicitons. Ceci s'est concrétisé par les appuis à la mise en œuvre des politiques en matière de population, du genre et de la jeunesse, et de santé maternelle et néonatale. Grâce à l'appui technique et financier de l'UNFPA, Madagascar vient de réaliser, en Juin 2018, son troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation, le plus récent depuis 1993. Les progrès sont ainsi significatifs, mais les défis sont encore nombreux

Monsieur le Président,

Madagascar a accompli beaucoup de progrès sur le plan de l'adoption des mesures visant à restaurer la dignité de la population et l'égalité Homme et Femme, je mentionnerais entre autres :

- La stratégie de croissance inclusive qui a été mise en place avec le soutien des partenaires au développement. Le Gouvernement s'efforce de rendre transparent le Budget de l'Etat consacré aux secteurs sociaux en offrant une bonne visibilité des allocations et des dépenses pour ces secteurs, et en

particulier, pour les enfants et les jeunes qui constituent la moitié de la population malgache ;

- Le système de protection sociale, la nouvelle loi sur l'âge minimum au mariage, les plateformes régionales et nationales de lutte contre les violences basées sur le genre ont été mis en place.

Leur mise en œuvre au cours des prochaines années permettra d'améliorer davantage les conditions de vie de la population et de réduire les inégalités et les violences basées sur le genre qui anéantissent les capacités et le pouvoir économique des femmes.

Dans le domaine de la santé, les progrès importants se reflètent notamment dans l'amélioration de la santé maternelle et infantile au cours de la dernière décennie, ainsi que dans l'augmentation de l'espérance de vie de la population. Toutes ces avancées sont dues à la rentabilité des interventions de santé communautaire.

En effet, le Gouvernement a mis à jour la politique nationale de santé communautaire en 2017, et a renforcé le système de santé dans la perspective de la couverture santé universelle. Nous nous félicitons ainsi de la tenue cette année d'un Réunion de haut niveau sur la couverture santé universelle.

Le Ministère de la santé s'est par ailleurs engagé à mobiliser les subventions de l'Etat, les ressources locales à travers, entre autres, les recettes fiscales, les activités de levées de fonds et les contributions des partenaires locaux. Parmi les défis qui demeurent sont :

- (i) La couverture de la Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant qui est encore relativement très faible.
- (ii) Le taux de prévalence contraceptive qui est resté le même.
- (iii) Les nouveaux cas de fistules obstétricales par an sont estimés à 5000. Très peu de femmes bénéficient d'une chirurgie réparatrice. Elles étaient seulement 1800 au cours de la dernière période quinquennale.

Monsieur le Président,

La focalisation de la CIPD au-delà de 2014 sur le dividende démographique a été une source d'inspiration pour notre pays qui compte près de 64 % de jeunes de moins de 25 ans. Conscient des défis auxquels cette tranche d'âges de la population fait face, nous avons élaboré le plan national stratégique 2018-2020 sur la santé de la reproduction adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes en vue d'éradiquer les mariages et les grossesses précoces. Le Gouvernement est sur le point de finaliser la feuille de route sur le dividende démographique qui permettra d'investir dans la jeunesse afin d'accélérer la croissance économique et le développement du pays.

C'est une feuille de route ambitieuse dont la mise en œuvre nécessite que nous puissions compter premièrement sur nos propres moyens sans minimiser le partenariat et l'apport de la coopération internationale.

Monsieur le Président,

La République de Madagascar partage entièrement les conclusions du rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la CIPD et de sa contribution au suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Notre Gouvernement s'engage à poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre ce programme.

Je vous remercie pour votre aimable attention.